

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le sept septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoirs : 1  
Votants : 17

Date de la convocation :  
02 Septembre 2016

Date d'affichage :  
02 Septembre 2016

**Présents** : MM. - Michel BRARD - Catherine LEBOUQC - Cécile BOULDE - Jean-Luc VALLET Adjoint  
Marc LIBERT - Christian THEBAULT - Karine HUART -  
Madeleine DENIS - Charles DAVENEL - Jean-Marc  
COSTENTIN - Sébastien TROUVÉ - Patricia PAUTONNIER -  
Anne-Marie VEILLE - Anne LEGOUBE - Aline JOSSE - Nicolas  
HARDY

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : - Michel BENEDETTI donne pouvoir à Bernard DELAUNAY - Charles DAVENEL

**Absente** : Dominique FROC

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2016
- Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU – (*délibération*)
- Financement des futurs projets : choix des emprunts - (*délibérations*)
- Maîtrise d'œuvre du Pôle intergénérationnel – choix de l'architecte après consultation (*délibération*)
- Travaux de réhabilitation du réseau assainissement –eaux pluviales rue du Stade – Choix des entreprises après consultation- (*délibération*).
- Lotissement François Bordais : étude SDE – participation communale - (*délibération*)
- Taxe foncière des zones communautaires – reversement partiel – (*délibération*)
- Cimetière communal - site cinéraire : Tarifs des concessions et des plaques (*délibération*)
- Terrain de football synthétique : avenant au lot 1- Terrassement – VRD- entreprise CHARRIER (*délibération*)

→ Syndicat intercommunal du Haut Couesnon – Rapport d'activité 2015  
(délibération)

→ Informations diverses :

- Devis validés par la commission voirie : signalisation horizontale, enfouissement réseau Franc Télécom rue du stade et le long du cimetière, travaux de voirie et PAT 2016.
- Club house : équipement intérieur
- Personnel communal

→ Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2016**

Les membres du conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2016 tardivement décident d'en reporter son approbation à la séance ultérieure.

#### **Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU**

Présentation : Michel BRARD, Adjoint à l'urbanisme

Michel BRARD rappelle la procédure de modification simplifiée du PLU en cours permettant la réalisation du futur lotissement François Bordais. La mise à la connaissance du public pendant un mois n'a donné lieu à aucune observation sur le registre, ni de remarques des Personnes Publiques Associées.

Le Conseil Municipal de JAVENÉ,

VU, le Code de l'Urbanisme,

VU, la Délibération du Conseil Municipal en date du 27/02/2007 approuvant le Plan local d'Urbanisme,

VU, la Délibération du Conseil Municipal en date du 09/06/2010 approuvant la Modification n°1 du Plan local d'Urbanisme,

VU, la Délibération du Conseil Municipal en date du 09/11/2011 approuvant la Modification n°2 du Plan local d'Urbanisme,

VU, l'arrêté municipal en date du 07/07/2016 prescrivant la mise à disposition au public du dossier relatif à modification simplifiée n°1 du Plan Local d'urbanisme,

VU, les pièces du dossier de modification simplifiée n°1 portée à la connaissance du public du 11/07/2016 au 17/08/2016 en mairie de JAVENÉ ;

VU, l'absence d'observation effectuée sur le registre durant la mise à disposition au public du dossier ;

Vu la réponse du 06/07/2016 du SCOT du Pays de Fougères, en tant que Personne Publique Associée, considérant que « le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU n'appelle pas de remarques particulières »,

**Vu** la réponse du 01/08/2016 du Département d'Ille et Vilaine, en tant que Personne Publique Associée, considérant que « le Département n'a pas d'observations particulières sur la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU »,  
**Vu** l'absence de remarques des autres Personnes Publiques Associées,

**CONSIDERANT** que la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme.

**Après en avoir délibéré :**

- 1 - Décide d'approuver la modification simplifiée n°1 du P.L.U. telle qu'elle a été mise à disposition du public et jointe à la présente délibération.
- 2 - Déclare que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123.25 du Code de l'Urbanisme :
  - d'un affichage en Mairie durant 1 mois,
  - d'une mention dans un journal agréé pour les annonces légales et diffusé dans le département,
- 3 - Déclare que, conformément à l'article L123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier de la modification simplifiée n°1 est tenu à la disposition du public à la Mairie de JAVENÉ, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.
- 4 - Déclare que la présente délibération sera exécutoire :
  - après transmission à Mr le Préfet, et l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier de modification simplifiée n°1 du P.L.U. qui est annexé et transmise au Préfet.

Décision prise à l'unanimité

<b>Financement des futurs projets : choix des emprunts</b>
--

Présentation : Le Maire – Bernard DELAUNAY

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à des emprunts pour la réalisation des futurs projets et présente le résultat d'une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires.

Un document est remis à chacun portant sur une synthèse des différentes propositions établies par les organismes bancaires sollicités : Caisse du Crédit Agricole – Banque postale - Caisse des Dépôts et Consignations.

Quelques conseillers s'interrogent sur la possibilité de la commune à emprunter, jusqu'à quel niveau ?

Monsieur le Maire indique qu'actuellement l'annuité est de 128 000 €, qu'en 2018 elle sera diminuée de 11 000 € et que si on y ajoute les annuités nouvelles en cours de négociation l'annuité totale atteindra 175 000 €. Il rappelle qu'en 2009 la commune a supporté une annuité de 191 000 € et que, depuis, les recettes de fonctionnement ont également bien progressé. La capacité pour la commune à faire des emprunts est réelle.

Après exposé des propositions et débat, les décisions suivantes sont prises :

*Financement des travaux de viabilisation du lotissement François Bordais, il y aurait lieu de contracter un emprunt de 405 000 €.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, un prêt de 405 000 €, suivant l'index variable Euribor 3 mois journalier + 0.76% de marge, pour une durée de 5 ans, avec un différé d'amortissement de capital de un an, périodicité trimestrielle, avec possibilité de remboursement par anticipation partiel ou total sans pénalité.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces concernant de prêt.

*Financement des travaux de terrain de football et divers, il y aurait lieu de contracter un emprunt de 260 000 €.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, un prêt de 260 000 Euros, suivant un taux fixe de 1.05 %, pour une durée de 15 ans, échéances constantes, périodicité trimestrielle. A la signature du prêt, le délai de déblocage est de 3 mois.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces concernant de prêt.

*Financement des travaux d'assainissement collectif de la rue du Stade, il y aurait lieu de contracter un emprunt de 70 000 € comme inscrit au budget annexe de l'assainissement.*

Après prospection auprès de plusieurs organismes bancaires, il propose de le contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – CDC- dont les conditions semblent être les plus favorables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la proposition de Monsieur le Maire
- de solliciter une proposition écrite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- de prendre la décision définitive au vu de la proposition lors du prochain conseil municipal

*Sur le principe, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de contracter un emprunt auprès de la CDC au taux de 0% croissance verte dans le cadre du financement du pôle intergénérationnel.*

Son montant sera à définir après l'élaboration du budget primitif 2017. Par contre, pour pouvoir en bénéficier, il est nécessaire de faire acte d'intention dans le courant du dernier trimestre 2016 pour réserver l'enveloppe.

### **Maîtrise d'œuvre du Pôle intergénérationnel – choix de l'architecte après consultation**

Présentation : Le Maire – Bernard DELAUNAY

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée en procédure adaptée pour le choix de l'architecte en charge de l'étude de la réhabilitation du bâtiment de l'ancien presbytère en pôle intergénérationnel.

Après analyse des propositions et audition de 3 candidats en commission des marchés, Monsieur le Maire présente les propositions de croquis d'intention de chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition des architectes GAUTIER-GUILLOUX – 1, Bd Emile Combes – 35200 RENNES au taux de rémunération de 8.25% sur une enveloppe de travaux d'un montant de 605 000 € HT. Le forfait provisoire de rémunération s'élève à 49 912.50 € HT, soit 59 895.00 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment le marché avec le bureau d'architectes GAUTIER-GUILLOUX.

Les dépenses correspondantes seront imputées en section d'investissement du budget communal, opération 13.

### **Travaux de réhabilitation du réseau assainissement –eaux pluviales rue du Stade – Choix des entreprises après consultation**

Présentation : Le Maire – Bernard DELAUNAY

Monsieur le Maire rappelle la procédure de consultation en procédure adaptée réalisée pour le choix d'entreprises en vue de la réhabilitation du réseau eaux usées-eaux pluviales de la rue du stade.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 juin 2016,

Vu l'avis de la commission des marchés en date du 8 août 2016 après analyse des offres établie par le bureau de maîtrise d'œuvre INFRACONCEPT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de retenir l'offre du groupement SOTRAV/TELEREP pour un montant du marché de base de 210 732.46 € HT, soit 252 878.95 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir et notamment le marché à passer avec l'entreprise.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal pour ce qui concerne le réseau eaux pluviales et sur le budget annexe assainissement pour ce qui concerne le réseau assainissement.

### **Lotissement François Bordais : étude SDE – participation communale**

Présentation : Le Maire – Bernard DELAUNAY

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energie 35 – SDE 35 a établi une proposition technique chiffrée concernant les travaux d'éclairage du futur lotissement François Bordais.

Le montant restant à la charge de la commune s'élève à 52 000 € et se décompose comme suit :

- Réseau électrique basse tension : 31 920 €

- Installations d'éclairage public : 20 080 € - Cette partie éclairage public sera à financer ultérieurement et pourra être actualisée pour tenir compte des conditions économiques et des règles d'attribution des subventions du moment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'étude détaillée de ce projet accompagnée du tableau de financement
- d'accepter le montant à la charge de la commune soit 52 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe du lotissement - section de Fonctionnement

### **Taxe foncière des zones communautaires – reversement partiel**

Présentation : Le Maire – Bernard DELAUNAY

Vu les dispositions du CGCT et notamment son article L.5211-9,

Vu l'article 29 de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale qui permet à un groupement de communes de bénéficier du reversement de tout ou partie de la Taxe foncière communale perçue sur les parcs d'activités communautaires, Considérant la volonté de Fougères Communauté de continuer à investir dans le secteur économique,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 8 juin 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Fougères Communauté en date du 4 juillet 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité – 4 avis contraire, 4 abstentions- 9 pour :

- d'accepter le principe du reversement d'une partie – 10% - de la taxe foncière bâtie communale sur les zones financées exclusivement par Fougères Communauté
- d'accepter les termes de la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues par la commune sur les zones d'activités communautaires, jointe en annexe
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec Fougères Communauté et toutes les pièces utiles à cet effet
- de préciser que le 1<sup>er</sup> versement interviendra en 2017 sur la base des données 2016
- d'indiquer que pour toute nouvelle zone d'activité communautaire, les aménagements seront conditionnés par la signature d'une convention de reversement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune accueillant la zone.

La présente délibération annule et remplace celle du 13 juillet 2016 n° 77-04.

Il est à noter que plusieurs conseillers municipaux considèrent qu'ils sont contraints à accepter cette répartition vu la relance de Fougères Communauté, le fait que les autres communes concernées l'aient accepté et que seule la commune de JAVENÉ empêcherait cette mise en place et qu'ils ne sont pas convaincus du bien - fondé de cette décision.

### **Cimetière communal - site cinéraire : Tarifs des concessions et des plaques**

Présentation : Le Maire – Bernard DELAUNAY

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de fourniture et pose d'un site cinéraire dans le cimetière communal sont terminés et qu'il y a lieu de déterminer les tarifs applicables aux concessions et à l'achat des plaques pour le columbarium.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident à l'unanimité :

- de fixer les tarifs comme suit à effet au 15 septembre 2016 :  
Pour les concessions du columbarium :

<i>Année</i>	<i>15 ans</i>	<i>30 ans</i>	<i>50 ans</i>	<i>Date d'effet</i>
2016	78,00 €	154,00 €	277,00 €	15/09/2016

Pour les plaques :

- Plaques d'inscription (en marbre) : 64.80 € TTC l'unité
- Plaques signalétiques pour colonne du souvenir : 33.60 € TTC l'unité.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

### **Terrain de football synthétique : avenant au lot 1- Terrassement – VRD- entreprise CHARRIER**

Monsieur le Maire précise que suite à une communication avec Monsieur LOUVEAU - Sports Initiatives- maître d'œuvre du terrain de football synthétique, il n'y a pas lieu d'aborder aujourd'hui cet avenant. Une mise au point avec l'entreprise est nécessaire auparavant.

Des remarques sont faites sur le fonctionnement de certains équipements de la grande salle des sports : porte de secours ne fonctionne plus...

### **Syndicat intercommunal du Haut Couesnon – Rapport d'activité 2015**

Cécile BOULDE, Adjointe déléguée auprès de ce syndicat, demande le report de cette question à la prochaine séance.

Avis favorable à l'unanimité

### **Informations diverses**

Monsieur le Maire donne connaissance :

- Des devis acceptés par la commission voirie :
  - o Travaux de signalisation horizontale et accessibilité – entreprise BRETAGNE RESINE pour un montant de 2 9 64.76 € TTC.

- Travaux d'enfouissement du réseau France Télécom rue du Stade et le long du cimetière - entreprise BOUYGUES pour un montant de 5 324.40 € TTC
- Travaux d'entretien de voirie 2016 – Entreprise DAUGUET Serge pour un montant de 4 122.36 € TTC.

Jean-Luc VALLET informe du projet d'installation des équipements de finition du Club house : bar, étagères, mobilier vestiaires – bancs, porte-manteaux.

- Au niveau du personnel communal :
  - de l'intégration de l'agent communal au poste de la comptabilité – budget à un temps de travail à 100 % à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Le poste était créé à temps complet mais pourvu à 80 % par accord entre l'autorité territoriale et l'agent.
  - de l'embauche en contrat pour l'été de Jérôme GARNIER en renfort du service technique pour les espaces verts par le biais de l'AIPF (Association Intermédiaire du Pays de Fougères). Son contrat expire fin septembre. Il n'a pas de formation en horticulture-espaces verts.
  - de la décision de Sylvain LABBÉ, agent technique aux espaces verts, de se rapprocher de son lieu d'habitation. Après avoir postulé à un poste similaire, la commune de St Germain en Cogles va le recruter.
  - de la mise à disposition par le Club de football, en Contrat Emploi Avenir, de Brewen TABURET sur quelques heures par semaine – 8 à 10 heures pour le sport et l'animation.

### Questions diverses

Monsieur le Maire informe de l'aménagement d'une partie du terrain restant derrière les nouveaux vestiaires de football en dépôt pour les matériaux du service technique.

Il rapporte la performance sportive d'une habitante de la commune, Enola Le Gal, médaillée de bronze au championnat du Monde de Twirling, dans la catégorie duo-juniors. Le conseil municipal est favorable à l'organisation d'une réception en mairie pour la mettre à l'honneur et remercier en même temps des bénévoles qui ont œuvré pour la commune, comme par exemple Victor SAUDRAIS, Président des Anciens Combattants, Odette COTTIN, Présidente de l'association Gym Dynamique, Roger THOMAS qui a été président de l'OGEC de l'école privée et maintenant président des aînés ruraux...

Michel BRARD indique que la fréquentation au forum des associations a été un peu moindre qu'habituellement mais qu'il s'est tenu dans une bonne convivialité. Les associations apprécient cette organisation.

Les nouveaux habitants étaient également moins nombreux.



Madeleine DENIS demande la possibilité d'occultation des vélux de la salle des fêtes utile lors des représentations de théâtre et également pour d'autres locations de salle. Jean-Luc VALLET explique que ce n'est pas compatible avec le système de désenfumage à moins d'installer une occultation permanente qui n'est pas souhaitable.

Il est décidé la pose de deux spots importants d'éclairage sur la poutre de devant la scène, une rampe d'éclairage coûtant trop cher. Un devis va être demandé à Sébastien RAUT.

Anne LEGOUBÉ s'interroge sur le projet de fermeture du guichet SNCF au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Il y a lieu de proposer une motion à Fougères Communauté.

Catherine LEBOUcq informe de l'ouverture de l'Espace Jeux rencontre des assistantes maternelles prévue le 20 septembre 2016. L'Educatrice Jeunes Enfants est embauchée.

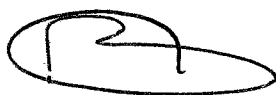
## Calendrier :

Prochain conseil municipal : mercredi 12 octobre 2016  
Prochain bureau municipal : mercredi 21 septembre 2016 – 18h30  
Commission affaires scolaires-sociales : 6 octobre 2016 – 20h

Inauguration du terrain de football synthétique : samedi 22 octobre à 11h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

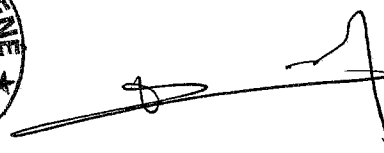
Le secrétaire,



Michel BRARD



Le Maire,



Bernard DELAUNAY.